

Document d'Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DLCM AVENIR – Part R Code ISIN FR00140063W3

Ce fonds est géré par FOURPOINTS Investment Managers - OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 6 % à un horizon de 5 ans par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille majoritairement composé d'OPCVM exposés aux marchés actions internationaux.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Indicateur de référence : La gestion du fonds n'étant pas indicielle et reposant notamment sur une sélection de fonds thématiques, il n'existe pas d'indice réellement représentatif.

Stratégie de gestion : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds sera majoritairement investi sur une sélection d'OPCVM ou ETF actions, en privilégiant des fonds actions avec des univers d'investissement bien définis comme des fonds thématiques, sectoriels ou régionaux.

La gestion reste totalement discrétionnaire notamment dans l'appréciation et la sélection des univers actions sur lesquels sera exposé le fonds.

Les stratégies sélectionnées peuvent ainsi porter sur tous secteurs, toutes zones géographiques ou toutes thématiques multisectorielles dont aucune n'est structurellement privilégiée.

Les OPCVM sont sélectionnés à partir de critères quantitatifs tels que l'analyse de la composition de l'OPCVM et de son comportement (performances, volatilité) sur différentes périodes, ... et de critères qualitatifs (équipes de gestion, processus d'investissement, contrôle des risques, transparence du reporting...).

Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen (agrés conformément à la Directive 2009/65/CE) investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 80% de son actif en parts et actions d'autres OPCVM ou ETF européens relevant de la directive 2009/65/CE. La majorité de ces OPCVM sera de classification « Actions Internationales ».

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 20% de son actif en parts ou actions de FIA européens répondant aux quatre conditions suivantes :

1. Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA est suffisamment garantie.
2. Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM.

3. Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.

4. Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPCVM promus ou gérés par Fourpoints IM.

En vue de permettre au gérant une diversification de ses placements, et une gestion de son exposition aux risques actions. Le portefeuille pourra être investi, en OPCVM ou ETF de type obligataire exposés à des risques de taux et de crédit sans limitation en termes de notation des émetteurs.

Synthèse des fourchettes d'exposition :

Exposition actions internationales : de 60% à 100%

Les OPCVM ou ETF actions sélectionnés pouvant être investis sur des actions de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisation, l'exposition aux pays émergents et aux petites capitalisations ne sera pas limitée.

Expositions aux titres de créance : de 0% à 30%

Les OPCVM ou ETF obligataires sélectionnés pourront être investis sur des obligations « high yield » à caractère spéculatif ou jugées équivalentes par la société de gestion sans limitation. L'exposition aux produits de taux des pays émergents restera accessoire et ne pourra excéder 10%

Le fonds pourra ainsi être à 100% exposé au risque de change

Le Fonds pourra également recourir à des instruments financiers à terme simples (futures et options) ou à des titres intégrant des dérivés (certificats) permettant de s'exposer à la performance d'un indice composite, une stratégie, un fonds, des titres. Ces stratégies participent à la poursuite de l'objectif de gestion dans la mesure où elles doivent permettre d'exposer le portefeuille à des risques actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les OPCVM déjà en portefeuille. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

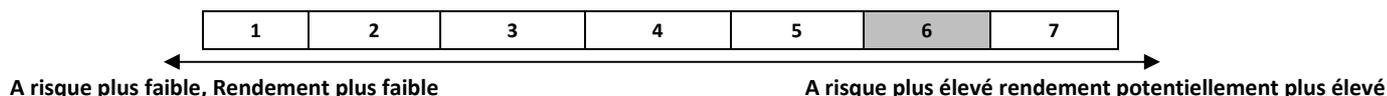
Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions/rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 11H auprès de notre centralisateur CIC et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation (cf prospectus du fonds pour plus de détail).

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Le niveau de 6 affiché ici est une estimation basée sur la volatilité historique du MSCI World All Countries, représentatif de l'univers d'investissement actions internationales le plus large (y compris marchés émergents)

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

L'OPCVM peut également être exposés aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais maximum ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	néant
Frais de sortie (non acquis à l'OPCVM)	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.9%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la surperformance au-delà de 6% annualisés**

* Ce taux est une estimation. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants intègrent les frais de gestion directs du fonds (1.9%) ainsi que les frais de gestion indirects des OPC sur lesquels le fonds est investi. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.fourpointsim.com

** la première période de référence pour le calcul de surperformance s'étendra de la création du fonds jusqu'au 31/12/2022

Performances passées

Indicateur de référence : Non applicable

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Seuls les éventuels frais d'entrée ne sont pas pris en compte dans le calcul des performances.

Ce fonds a été créé le 10/12/2021

Devise utilisée pour les calculs : EUR

Informations pratiques

Le dépositaire est le CIC (Crédit Industriel et Commercial).

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique, ainsi que toutes autres informations réglementaires et pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.fourpointsim.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de FOURPOINTS Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion FOURPOINTS Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/12/2021.